

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ÉGLISE RUSSO-ORTHODOXE.

Dans notre numéro du 22 août dernier, nous avons publié une lettre écrite de Moscou à la date du 2 du même mois, qui annonçait d'un style un peu fanfaron le triomphe de l'Église russo-orthodoxe sur l'Église romaine en Orient aussi bien qu'en Occident. On s'y vantait d'avoir obtenu tout récemment un nouveau firman de la Porte pour le Saint-Sépulchre, tandis que c'est une vieille pièce extorquée au gouvernement turc, en 1808, pendant que la guerre privait momentanément la Turquie de ses fidèles alliés. On laissait aussi entendre que la Russie aurait bientôt l'honneur exclusif de s'approprier le tombeau de l'Homme-Dieu aux dépens des nations qui l'ont conquis et défendu, au temps des croisades, alors que cette parvenue ne comptait point encore parmi les puissances européennes. Ces bravades sont inutiles; la Russie ferait mieux de nous parler de ses sacrifices et de ses efforts pour implanter sa religion officielle sur un autre terrain que Jérusalem. Afin qu'elle ne nous donne point le change, insérons ici les pages d'un voyage encore inédit qui pourra nous fournir, au besoin, plusieurs autres révélations de ce genre.

LE MONT ATHOS ET LA RUSSIE.

« Quel rapport, me demandez-vous, y a-t-il entre le mont Athos et la Russie? Est-ce qu'un nouveau Démocrate est venu proposer au Xercès moderne d'exécuter le monument qui souriait à l'orgueil du roi des Perses, en taillant dans la montagne une statue gigantesque dont la droite soutiendrait une ville? La grandeur du projet répond bien à l'ambition de l'un et l'autre monarque; mais pour qu'il se réalise, la Turquie doit être préalablement conquise, et l'on se contente pour le moment de préparer dans l'Athos les moyens de conquête. Comment cela, me demandez-vous encore? Seconde question dont la réponse éclaircira la première.

« Depuis qu'en l'année 1592, le patriarche de Constantinople, Jérémie, ruiné par les emprunts qu'il avait contractés pour parvenir à la dignité suprême, alla vendre chèrement au métropolitain de Moscou son droit de suprématie ecclésiastique, la Russie affrète la prétention de commander à toute l'Église orientale. Toutefois, comme un achat simoniaque n'est pas un titre bien net, il est toujours resté sur sa valeur des doutes et des obscurités qu'une politique astucieuse sait interpréter à son profit. Dans la Russie, par exemple, on soutient ouvertement, comme un article de la foi locale, que le siège de Constantinople dépend du premier siège patriarcal de l'empire, et que dans le cas d'une réunion spirituelle, les Grecs se soumettraient au chef de l'Église moscovite. Dans la Turquie on tient un autre langage, de peur de blesser la susceptibilité vaniteuse qui fait toujours le fond du caractère grec. On laisse volontiers croire à ce peuple que son patriarche byzantin est la tête de l'Église orthodoxe orientale, que les Russes, avec leur puissant empereur, sollicitent la faveur d'une union religieuse, comme prélude de la réunion politique. Qu'une concession de ce genre, qui ne coûte rien à la duplicité, est adroite et efficace! Avec quelle douceur elle s'insinue dans des consciences pétrées et gonflées d'orgueil!

« Il y aurait des inconvénients à semer et à défendre ces idées dans la capitale de l'empire ottoman, où la surveillance d'une police qui chaque jour se constitue, et où l'inspection qu'exercent l'un sur l'autre les gouvernements rivaux de l'Europe pourraient aisément surprendre le secret et l'éventer. On a choisi un point isolé de l'empire et peuplé de Grecs, sans mélange de Turcs, afin d'échapper aux regards curieux et importuns. Nulle position n'est plus favorable que l'Athos, abordable seulement par l'isthme étroit qui le rattache au continent de la Roumélie, et solitaire comme une île de l'Archipel. Au nord dominant la Thrace et la Macédoine; au sud, la Thessalie et la Grèce, il semble destiné par la nature à être pour ces pays un centre de communication. Les rives ou *fal Troie*, qui se dessinent derrière l'île de Lemnos, apparaissent dans le lointain comme une représentation de la Grèce asiatique.

« Au temps où le schisme n'avait point encore altéré, avec la foi, la discipline de l'Église byzantine, cette montagne se peupla d'anachorètes et de religieux qui la sanctifièrent tellement par leur vie pénitente et exemplaire, qu'elle prit le nom d'*Agion Oros* ou *Monte Sancto*. Ce titre s'est conservé, mais à tort, car la sainteté l'a désertée, ainsi que le reste de la Thésbaïde: elle est devenue son Botary-Bay. Comment cela? Tous les ecclésiastiques coupables de quelque délit et suspendus de leurs fonctions sont envoyés dans l'un des vingt monastères agglomérés dans la montagne, et dont plusieurs ne sont que des maisons d'arrêt et de correction. Lorsqu'un mé-

ropolitain s'élève comme un complot redoutable, le patriarche, guidé par l'instinct de sa propre conservation, s'empresse de l'exiler au même lieu; et, pour décréter la sentence de bannissement, il s'est investi d'un pouvoir dictatorial dont il ne rend pas même compte à la Porte. Une dénonciation est le plus souvent une sentence qui condamne. L'accusé est pris, jugé, sans qu'il aie la liberté de la défense, et exporté secrètement, comme le suspect que la police russe envoie en Sibérie. C'est sans doute un des points de ressemblance qui contribuent au rapprochement des Églises de Pétersbourg et de Constantinople.

« Hors du catholicisme, la vie religieuse est une institution dégénérée, qui ne retient ni les formes ni l'esprit de la pensée qui l'a conçue et produite. Aussi, lorsqu'elle ne s'éteint pas complètement dans les sectes et les Églises séparées de l'unité, y languit-elle avec des traits si repoussants et si déformés qu'on pourrait lui adresser justement la plupart des reproches injustement inventés par l'intolérance moderne contre les ordres monastiques. Trop réellement, chez les Grecs schismatiques, les monastères, au lieu d'être l'asile de la piété et la science, n'est plus que le séjour corrompé de l'ignorance et de l'oisiveté, lesquelles engendrent d'autres vices plus criminels. Hormis les heures canonicales du matin et du soir, les quatre mille moines de l'Athos ne vaquent point à la prière, et l'étude ne remplit aucunement leurs loisirs. La jouissance des revenus prélevés sur les aumônes qu'on tire de la Valachie, de la Bulgarie et des autres provinces, ou bien le soin de les accroître dans les exploitations agricoles confiées à des colons, voilà l'ordre terrestre et infini dans lequel se meuvent ces intelligences déchues.

« Les passions ardentes de la politique sont un nouvel élément de trouble et de discord. Chaque monastère est un foyer d'intrigues qui ont leurs ramifications dans toutes les parties de l'empire où s'étend l'influence du clergé grec. On y rêve et élabore une réorganisation religieuse et sociale; et cependant, quoique chrétien, la vérité nous force d'avouer qu'il est mille fois plus avantageux à la Turquie de garder ses maîtres musulmans, soumis toutefois à la tutelle des gouvernements libres de l'Europe, que de retomber entre les mains des descendants du Bas-Empire. Il y a sans contredit moins de noblesse, de générosité, de respect pour la conscience et les droits d'autrui dans le cœur du Grec que chez le Turc, bon par nature et susceptible d'être civilisé. Le Grec dit teste les Francs; l'Osmanlis les respecte. Le premier les chasserait, comme au temps des croisades, le jour où il en aurait la force, et tout en suivant les modes de l'Occident, il ne dépose point ses antipathies et sa morgue orientales; le second les tolère, et adopte peu à peu nos idées, nos institutions et nos coutumes. La haine de Photius, révolté contre l'Église latine, survit dans ses sectateurs; la Porte, au contraire, laisse à tous les chrétiens épars sur son territoire le libre exercice de leur culte. De plus, le Turc est par instinct, par tradition et par nécessité, l'ami de la France; le Grec de la Turquie, supposé qu'il soit susceptible d'aimer, n'aimera que les Russes.

« Le patriarche et la partie du clergé dévouée aux intérêts de la Russie, sont chargés de préparer l'avènement du soi-disant règne libérateur. Le parti qui préfère le pouvoir ottoman avec les réformes qui le consolideront n'est point assez fort pour résister à cette faction, qui a la majorité dans les quatre grands monastères exerçant sur les autres une juridiction spirituelle. Ces monastères sont Lavra, Iver, Vatopet et Hilender. Les trois premiers, lors de l'insurrection de Candie, rédigèrent des proclamations qui auraient dû ouvrir les yeux au gouvernement turc, s'il en eût eu connaissance. Plus tard, Euthyme, supérieur de Hilender, chassa douze Serbes de sa maison, parce qu'ils ne partageaient pas ses vues hostiles à la Porte.

« Un aga ou chef musulman à l'inspection de la montagne, mais il est trop faible pour agir, parce que les chefs des monastères entretiennent à leurs frais une bande de *végemens* ou fusiliers recrutés parmi les pirates et les brigands de la Roumélie. Il ne serait point prudent de déplaire à ces hommes ou à ceux qui les soldent, et plus d'une fois l'aga turc a trouvé sur son chemin dans les gorges et les ravins, un cadavre dont on avait enlevé par précaution la tête.

« Le principal centre de la propagande russe est le monastère de Zographos. Là vit un certain Anatole, ancien aumônier du ministre de Russie, à Athènes: il ne cesse de prôner les perfections et les douceurs du régime moscovite. L'influence qu'il exerçait sur les religieux a été récemment ébranlée par un accident assez disgracieux. On l'accusa, à tort ou à raison, d'avoir soustrait quatre mille ducats à la caisse du couvent pour s'acheter un

maison en Grèce, c'est à dire un refuge en cas de revers imprévu. D'autres émissaires russes parcourent le pays. Dans ce moment-ci, un archimandrite de cette nation visite en grande pompe les différents monastères, ayant soin d'y officier solennellement dans le rit prescrit par le synode de St. Pétersbourg, sans doute pour habituer les Grecs aux différences extérieures qui pourraient contrarier la réunion. C'est vers ce but que tend la politique du Czar. Présents distribués aux chefs ecclésiastiques, tableaux, vases sacrés et ornements envoyés aux desservants des villes et des bourgades, rien n'est épargné pour pénétrer dans le sanctuaire de l'Eglise grecque, et par-là dans la conscience du peuple, fondement sur lequel l'empereur Nicolas cherche par tout l'Orient à assooir son trône..... *Univers.*

PARLEMENT PROVINCIAL.
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Voici la réponse au discours d'ouverture, telle qu'elle a été proposée et adoptée samedi matin, à la majorité de six :

Proposé.—Que cette Chambre voit avec plaisir que Son Excellence le Gouverneur-Général a choisi, pour convoquer le Parlement, une époque rapprochée, et une saison qui convient aux membres personnellement, pour vaquer aux importantes fonctions qu'ils ont à remplir.

Que cette Chambre se joint aux autres sujets de Notre Gracieuse Reine, dans toute l'étendue des vastes domaines qu'elle possède dans toutes les parties du monde, pour se réjouir de l'heureuse naissance d'un nouveau rejeton de la Famille Royale, et pour témoigner sa reconnaissance au grand Dispensateur de toutes choses, de la continuation des jours et de la santé de Notre Souveraine bien-aimée.

Que cette Chambre donnera son attention la plus sérieuse à toutes les mesures qui lui seront soumises, et qui intéressent le bien-être de la Province.

—Elle regarde l'amélioration de l'éducation du peuple, comme un de ses devoirs les plus urgents ; et ce sera pour elle un sujet de plus vive satisfaction que de pouvoir adopter quelque mode d'arrangement relatif à l'Université de King's College, qui soit de nature à recevoir la sanction de la Couronne, et à répandre une satisfaction générale dans la Colonie.

Que cette Chambre s'occupera avec soin des Institutions Municipales de la Province, de l'état des Prisons et du besoin d'Asiles pour les aliénés dans toute la Province, qui sont si essentielles à sa prospérité. Que cette Chambre voit avec regret que les Townships de l'Est de la Bas Canada sont particulièrement dénués de ces voies de communication et que la ville de Kingston dans le Haut-Canada, qui a du nécessairement beaucoup souffrir pendant le Siècle du gouvernement, ne possède pas de chemin dans l'intérieur vers l'Otawa, chose si essentielle à sa prospérité ; ces sujets recevront de la Chambre l'attention qu'exige leur importance.

Que cette Chambre saisira la plus prochaine occasion de prendre en considération l'état de la loi des Offices dans les deux sections de la Province, dans la vue d'adopter des mesures qui puissent rendre l'économie de la défense publique dans l'une et l'autre section de la Province.

Que cette Chambre apprend avec plaisir que l'état florissant du Revenu est de nature à devenir un sujet de félicitations, et elle sera disposée de prêter son appui à toute mesure de législation et d'économie propre à améliorer l'avantage l'état des finances.

Que cette Chambre apprend avec la plus satisfaction que Sa Majesté a reçu très-gracieusement l'adresse du dernier Parlement au sujet de la Liste Civile. Que pendant ces mois que le Parlement Impérial avait uniquement en vue en établissant des dispositions concernant la Liste Civile en cette Province, et de l'urgence particulière d'une telle mesure, cette Chambre se réjouit néanmoins de l'assurance donnée par Sa Majesté, qu'elle est convaincue que ses fidèles sujets en Canada lui prêteront leur concours pour effectuer ces objets ; et elle voit avec des sentiments de reconnaissance le désir exprimé par Sa Majesté, d'être redevable à la liberté de son peuple Canadien, des moyens de parvenir à ce but. Que cette Chambre devouera par conséquent toute son attention à l'exercice de celui de ses droits constitutionnels le plus indubitable et le plus important, — l'octroi d'une Liste Civile en faveur de la Couronne ; elle a la plus ample confiance que la recommandation de Sa Majesté au Parlement Impérial fondée sur un tel octroi, de révoquer la partie de l'Acte d'Union qui a rapport à ce sujet, sera considérée avec la prompt attention qu'exige son importance constitutionnelle.

Que les comptes financiers et les estimations pour le service public recevront toute l'attention qu'ils méritent, lorsqu'ils seront soumis à cette Chambre ; et elle est heureuse d'apprendre que, notwithstanding les dépenses inévitables encourues par la translation du Siège du Gouvernement de Kingston à Montréal, et autre réclimations qui seront soumises à l'examen, il restera à sa disposition un excédant considérable de revenu.

Que cette Chambre pourvoira convenablement aux exigences du service public, et elle apprend avec plaisir que Son Excellence fera des efforts pour diminuer les dépenses par tous les moyens possibles d'économie pratique. Qu'elle voit avec une vive satisfaction que Son Excellence a saisi plusieurs occasions qui se sont présentées de réduire les dépenses civiles, et remercie Son Excellence de l'assurance qu'elle continuera à suivre la même règle de conduite, chaque fois que cette réduction paraîtra compatible avec l'efficacité du service public.

Que cette Chambre partage le désir de Son Excellence de voir la prospérité et le bien-être du Canada s'accroître par l'effet de nos travaux communs. Que les efforts sérieux de cette Chambre seront employés à promouvoir toutes les mesures qu'elle jugera propres à garantir et à assurer à cette Province la paix et la prospérité, la justice et le bonheur.

Que cette Chambre a pleine confiance dans la déclaration de Son Excellence qu'elle continuera à exercer la charge qui lui a été confiée par N. T. Gracieuse Souveraine, suivant les principes reconnus de notre Constitution Provinciale, et de manière à rencontrer les vœux et les besoins du public. Et que cette Chambre apprend avec beaucoup de satisfaction, qu'à l'époque où plusieurs des emplois les plus importants de l'Administration sont devenus vacans, Son Excellence a aussitôt essayé d'en faire remplir les fonctions par les messieurs qui étaient censés jouir de la confiance du peuple. Tout en se réjouissant de l'assurance que Son Excellence a fait des efforts incessants pour atteindre ce but, la Chambre apprend avec regret néanmoins que des obstacles ont empêché des retards dans la réalisation de ce projet.

Que cette Chambre, en exerçant pleinement ses pouvoirs constitutionnels, s'efforcera sérieusement de conserver avec les autres branches de la Législature, l'harmonie essentielle au bien-être du peuple, dans l'intérêt seul duquel ces pouvoirs sont exercés ; en se dévouant à l'accomplissement de ses devoirs importants, la Chambre unit ses vœux à ceux de Son Excellence, dans l'humble espoir que le Très-Haut voudra bien bénir ses efforts, et les rendre utiles et efficaces pour promouvoir le bien public.

Nous faisons suivre cette réponse des amendemens que l'hon. Baldwin avait proposés :

Il proposait d'effacer la partie de la motion originale commençant par les mots : "Que cette Chambre voit avec plaisir que Son Excellence le Gouverneur-Général a choisi pour convoquer le Parlement une époque rapprochée," et finissant par les mots "aux importantes fonctions qu'ils ont à remplir," et d'y substituer ce qui suit :—

"Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour faire à Son Excellence les remerciemens de cette Chambre pour son très-gracieux discours, prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement."

"Pour assurer Son Excellence qu'en nous réjouissant de ce qu'elle a accompli le Parlement à une époque rapprochée, après que l'élection générale a été complétée, et à une saison convenable pour vaquer aux importantes fonctions que nous avons à remplir, et en partageant la satisfaction exprimée par Son Excellence à cause de l'occasion qui nous est ainsi donnée de dévouer nos soins aux grands intérêts qui nous sont confiés, nous manquons de l'attention que requiert le mandat sacré qui nous a été remis par notre pays, aussi bien qu'à notre devoir envers notre Très-Gracieuse et bien-aimée Souveraine, si nous nous abstenons en cette occasion d'exprimer franchement à Son Excellence notre profond regret que dans les circonstances où la Province était placée, elle ait été avisée de demeurer aussi longtemps sans recourir aux conseils du Parlement."

Aussi d'effacer la partie de la motion originale commençant par les mots : "Que cette Chambre s'occupera avec soin des Institutions Municipales de la Province," et finissant par les mots "ces sujets recevront de la Chambre l'attention qu'exige leur importance," et d'y substituer ce qui suit :—

"Que cette Chambre donnera son attention aux Institutions Municipales de la Province, aussi bien qu'à l'état des prisons et au manque d'Asile pour les Insensés. Que la position des Townships de l'Est dans le Bas-Canada, et celle du territoire intérieur entre la ville de Kingston et la Rivière des Outaouais dans le Haut-Canada, ne manqueront pas d'être l'objet de notre attention la plus sérieuse, lorsque nous considérerons le sujet de l'amélioration des moyens de communication dans la Province en général de manière à promouvoir généralement sa prospérité et son avancement."

Aussi d'effacer la partie de la motion originale commençant par les mots : "Que cette Chambre apprend avec la plus vive satisfaction que Sa Majesté," et finissant par les mots "sera considérée avec la prompt attention qu'exige son importance constitutionnelle," et d'y substituer ce qui suit :—

"Que nous assurons Son Excellence de notre reconnaissance profonde envers Sa Majesté de ce qu'elle a reçu gracieusement l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du dernier Parlement au sujet de la Liste Civile : mais qu'elle est disposée à recevoir de Son Excellence l'assurance que le seul objet du Parlement Impérial en pourvoyant à une Liste Civile ainsi qu'il est porté par l'Acte d'Union, a été de donner de la stabilité et de la sécurité aux grandes institutions civiles de la Province ; d'établir une rémunération suffisante pour les fonctionnaires capables et entendus dans les différentes branches du service public, et de mettre Sa Majesté à même de subvenir mollement aux besoins de ceux dont la jeunesse a été dévouée à remplir fidèlement des devoirs publics ou de récompenser ceux dont les services éminents auraient mérité la faveur de la Couronne, cette Chambre doit toujours continuer à regarder la tentative ainsi faite de disposer de la propriété du peuple de cette Province, sans le consentement de ses représentans en Parlement Provincial, comme une violation de l'un des droits constitutionnels les plus sacrés qu'il soit et partitionnent comme à des sujets britanniques ; mais que néanmoins Son Excellence peut être assurée du vif désir des fidèles Communes Canadiennes de Sa Majesté, de voir cette question terminée constitutionnellement par l'Acte du Parlement Provincial, pourvoyant convenablement à une liste civile chargée sur le fonds consolidé du revenu de la Province, d'une ma-

nière agréable à Sa Majesté et satisfaisante pour son peuple fidèle du Canada.

Aussi d'effacer la partie de la motion originale commençant par les mots : "Que cette Chambre a pleine confiance dans la déclaration de Son Excellence qu'elle contiendra," et finissant par les mots "ont suscité des retards dans la réalisation de ce projet," et d'y substituer ce qui suit :—

"Que cette Chambre comprenant dans son sens le plus étendu, l'expression de l'intention de Son Excellence, d'administrer la charge à lui confiée par Notre Très Gracieuse Souveraine, suivant les principes reconnus de notre constitution provinciale, reçoit avec satisfaction cette assurance d'adhésion au principe constitutionnel, tout en se regardant comme obligée de déclarer que la tentative que Son Excellence a été avisée de faire, de conduire le gouvernement pendant une suite de mois et ceci durant une prorogation du Parlement, avec une seule personne occupant la haute et importante position de Chef de Département, était entièrement opposée à l'esprit de la constitution et à la fois nuisible aux intérêts de la Couronne et dangereuse pour les libertés du peuple; et en représentant à Son Excellence que si même de courts délais à remplir les vacances d'aucune des grandes charges provinciales de l'état, dont les possesseurs constituent l'administration provinciale, doivent toujours être vus comme un sujet de profond regret, il était en opposition totale aux principes reconnus de la constitution comme tendant dans la pratique, suivant l'opinion de cette Chambre, à constituer d'un fait une suspension virtuelle de cette constitution, d'aviser le représentant du Souverain, lors de la disruption totale d'une administration au milieu d'une session du Parlement d'avoir recours à une prorogation, sans avoir fait les arrangements nécessaires pour former un autre ministère, et de continuer à exercer les fonctions du Gouvernement sans recourir à l'alternative de former une nouvelle administration, ou de consulter le Parlement comme le grand conseil de la Province pour avoir son avis et son aide.

Mercredi, 4 Déc. 144.

Affaires de routines.

- Huit pétitions sont présentées,
- Des habitants de la paroisse de St. Mathieu de Belœil, pour une augmentation de droit sur les bestiaux importés des Etats-Unis.
- Des habitants de Lachine et des paroisses adjoignantes, pour un chemin à barrière de Lachine à Ste. Anne.
- Du Révd. A. Duraseau et autres pour l'achèvement du macadamisage du chemin de Montréal à Lachine.
- De Phœb. Gabriel-Roy et autres, de la côte St. Laurent, demandant qu'une certaine partie du chemin dans le voisinage soit inclus dans les chemins spécifiés dans l'Ord. 3 Vic. Cap. 31.
- Du Révd. A. Gosselin et autres, pour établir un bureau séparé pour l'enregistrement de l'Isle d'Orléans.
- De S. Wood et autres, se plaignant de l'inéligibilité de W. H. Merritt, écr. M. P. P. pour North Riding de Lincoln, demandant que le retour soit amendé en y substituant le nom de Geo. Rykert, Ecr.
- De John Yule, jr., pour ériger un pont sur la rivière Richelieu près de Chambly, et de collecter un droit dessus.
- De C. P. Elkiss, greffier de la cour de circuit de Stanstead, demandant un salaire. De plus, une pétition du même demandant qu'il lui soit remboursé certaines dépenses par lui faites.
- Du conseil du district de Home, demandant que certains défauts de l'acte du conseil municipal soient amendés.
- Du conseil de district de Johnston pour l'érection de Yonge en un township séparé.
- Du même, pour la complétion du chemin macadamisé de Boucherville à St. François.
- De M. Têtu, trésorier du district de St. François, demandant récompense pour ses services.
- De A. Larue et autres se plaignant d'empiétements commis par les agents de la couronne.
- De Prince Toby demandant à être naturalisé.
- Des Dames du comité de l'école des enfants de Québec, demandant du secours.
- Des Dames de l'École des Enfants de la rue St. Charles de Québec, demandant du secours.
- Des Dames de l'Asyle des Orphelins de Québec, demandant du secours.
- De J. Tweed, de Québec, se plaignant d'avoir été illégalement emprisonné pendant la rébellion et demandant du secours.
- Du Conseil du district de Maitland, demandant que le chemin de Kingston et Napance soient soumis au Bureau des Travaux.
- De H. Smith, gardien du Pénitencier, demandant augmentation de salaire.
- De Charles Herbert de Québec se plaignant de n'avoir pas été payé comme Greffier du Conseil du district de Québec.
- De l'Association de la Librairie de Québec, pour un acte d'incorporation.
- Des Directeurs de l'Association Catholique des Dames pour la Charité, demandant de l'argent.
- Du Révd. P. Huet, demandant du bois pour la paroisse de Ste. Foy.
- Les pétitions des Districts de Huron et de Johnston relatives au Township d'Escoffrey référées à un comité spécial.
- M. Cameron mentionne qu'une adresse soit présentée pour obtenir un état

des personnes nommées à un emploi ou salaire depuis la dernière session.

M. Biddel fait motion que les mots suivants soient ajoutés "aussi par la même information depuis le 1er. Février 1841 jusqu'au 1 Décembre, 1843.

Ce qui fut accepté, et l'Adresse votée.

Sur motion de M. Christie, un Comité de toute la Chambre fut décrété pour mercredi prochain, pour prendre en considération l'exemption des impôts sur le sel etc., pour les habitants du golfe, afin d'encourager la pêche.

Ensuite vinrent les débats sur la réponse au discours de Son Excellence.

M. le Sol. G. Sherwood réfute d'abord l'objection de M. Baldwin contre la manière dont l'Adresse a été mise devant la Chambre, par un exemple semblable dans les communes d'Angleterre. M. Baldwin a prétendu ne pouvoir placer sa confiance en des ministres qui avaient combattu de toutes leurs forces l'introduction de ce système, mais M. S. quoique l'ayant un effet combattu, est obligé comme citoyen, comme honnête homme, de le soutenir, maintenant qu'il est devenu partie de notre constitution. Il appuie la conduite d'un exemple de Sir Robert Peel et du Duc de Wellington à propos du Bill de Réforme. Si le gouvernement responsable ne peut fonctionner, en égard à une opposition factieuse, il (M. S.) ne pourra cependant que se louer d'avoir suivi une marche prudente. Ce n'était pas la première fois que M. B. accusait le gouverneur. Il l'avait fait dans l'association créée par lui; dans la presse achetée par cette association, le président du dernier cabinet l'a fait dans ses lettres. Et quel était le résultat? Une majorité pour soutenir le gouverneur.

Quant aux amendements à l'Adresse—on l'a défié de citer un fait de pratique anglaise, où le gouvernement a été conduit pendant 12 mois, comme ici. Il demandera à son tour un exemple d'un bon gouvernement contre lequel on avait employé tous les moyens de l'empêcher de former une administration selon la constitution. C'est cependant ce que ces MM. ont fait—mais leurs efforts ont échoué. Le Duc de Wellington en 1835 pendant deux ou trois semaines a rempli plusieurs offices responsables. S'il l'a pu pour trois semaines, il le pouvait pour trois et six mois, mais surtout quand tout a été mis en œuvre pour paralyser la bonne volonté du gouvernement. Quand un honorable membre était venu au secours de S. E., comment l'avait accueilli la presse à la solde des ex-ministres? Tout s'était réuni pour perdre son caractère public et particulier. Est-il étonnant que d'autres aient craint.

La demande de l'ex-ministère était inconstitutionnelle, S. E. pouvait-elle les reprendre?

Il justifie le parlement impérial sur l'article de la Liste Civile, par les circonstances particulières d'alors qu'admet certainement l'Adresse contre cette Liste Civile.

Quand à l'interrègne, il (M. S.) en a déjà donné les raisons.—Il montre que le peuple n'était pas représenté par le dernier Parlement; au moins pour le Haut-Canada, par le fait des élections. Il omet une foule de faits, afin de ne pas abuser de la patience de la chambre et de laisser aux autres Mess. le loisir de s'expliquer sur d'autres sujets importants impliqués dans la discussion.

Classification religieuse des membres de l'assemblée législative du Canada.

	1844		
	Canada-Ouest.	Canada-Est.	Totaux.
Anglicans,	26	9	35
Catholiques,	2	28	30
Presbytériens,	10	3	13
Méthodistes,	1	0	1
Indépendans,	1	0	1
(Inconnus),	2	2	4
	42	42	84

(Extrait du journal le Church.)

NECROLOGIE

—Le vénérable abbé Ségné est décédé le 9 du mois dernier en la paroisse de Clare (Nouvelle-Ecosse), dont il était curé. M. Ségné était un de ces prêtres français que la révolution força de s'expatrier et de se réfugier en Angleterre. Peu de tems après, il visita la Nouvelle-Ecosse, et accepta la mission de Clare, à laquelle il joignit pendant longtemps celle de Yarmouth. "Il était estimé, dit le *Yarmouth Herald*, par toutes les classes et par les hommes de toutes les communions religieuses. Comme pasteur, son nom était devenu quasi Proverbial. Sa charité était sans bornes. Le pauvre Indien sans instruction, l'Africain misérable et sans appui, trouvaient toujours dans ce digne prêtre un secours présent et la volonté de faire tout ce qui était en lui pour assurer leur bien-être futur. Les membres de sa propre église conserveront longtemps son souvenir avec amour et vénération, et il sera justement regretté par tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître."

Voici en quels termes le *Register*, journal d'Halifax, annonce la mort de l'abbé Ségné.

"La province a perdu un bienfaiteur, et nous un vieil ami. L'abbé Ségné nous était connu de réputation depuis notre enfance. Nous avons eu le bonheur de faire sa connaissance en 1828, et depuis ce tems de partager sa confiance et son amitié. C'était un gentilhomme français de la vieille école, unissant à la gaité de cœur de sa patrie une piété fervente et de l'oc-

de le plus élevé. Il eût brillé à la cour, si la Providence l'y eût placé ; mais pour le voir avec avantage il fallait le voir où il a vécu et travaillé, entouré de ses paroissiens, anglais, français et mélangés, agissant tantôt comme pasteur, tantôt comme magistrat, conseiller ou ami. Ses amis étaient même plus nombreux que ses connaissances : car bien des personnes l'aimaient et le révéraient sans le connaître personnellement. Depuis longues années une des premières leçons qu'on apprenait aux enfans dans Clara était de respecter le nom vénéré de Pabbé Srgogue, et sa mémoire stimulerait les qualités qu'il a laissées derrière lui à pratiquer les vertus que de son vivant il leur avait inculquées." *Canadien.*

BULLETIN.

Législature.—Convocation du Congrès Américains.

Le Calendrier pour 1845 est maintenant en vente à notre bureau. Voir l'annonce.

La grande question qui préoccupait si fortement les esprits est enfin décidée. Le ministère actuel a gagné sa cause, au moins pour le moment. Son projet de réponse au discours d'ouverture a été maintenu par une majorité de six. Ce n'est que samedi, à quatre heures du matin, que la division a eu lieu, après trois jours de discussion. Il y a eu 35 voix pour les amendemens et 42 contre. Voici les noms :

Pour.—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desaulniers, Dewitt, Drummond, Franchère, Jobin, Lacoste, Lafontaine, Lantier, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonald, (Glenarry) Macdonald (Stormont), Methot, Morin, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Small, Smith (Wentworth) Taché, Taschereau, Thompson, Nelson—36.

Contre.—Boulton, Brooks, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, De Bleury, Dickson, Duggan, Dunlop, Ermatinger, Foster, Gowan, Grieve, Guillet, Hale, Hall, Jessupp, Johnston, Lawrason, Macdonald, (Cornwall) Macdonald, (Kingston) M'Connell, Meyers, Moffatt, Murney, Papineau, Petric, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood, (Brockville) Sherwood (Toronto) Smith, (Frontenac) Smith, (Missisquoi) Stewart, (Bytown) Stewart, (Prescott) Watts, Webster, Williams, Macdonell (Dundas)—42.

Nous nous étions proposé de reproduire une partie des débats, mais la longueur de la discussion nous a mis dans l'impossibilité de le faire. Il y a eu plusieurs discours, dont un seul aurait été plus que suffisant pour remplir notre feuille. C'est l'hon. Baldwin qui a ouvert la discussion, mercredi, et qui a proposé les amendemens qu'on lira dans une autre partie de cette feuille. Son discours a duré deux heures et demie. Il y en eut plusieurs autres à peu près de même longueur. Cependant, dans tout ce que nous en avons vu, nous n'avons remarqué aucune nouvelle révélation. Au reste depuis un an que la résignation des ex-ministres et le provisoire étaient pour ainsi dire le seul thème de toutes les discussions politiques, il eut été bien extraordinaire que la matière ne fut pas à-peu-près épuisée, et qu'il restât encore beaucoup de choses nouvelles à dire. Ceux qui ont pris le plus de part dans la Chambre, à la discussion, sont les honorables Baldwin, Sherwood, Cameron, Gowan, Lafontaine, Morin, Price, Papineau, Small, Aylwin et Smith. Presque tous les discours ont été en anglais. Il paraît qu'il n'y a que l'hon. Papineau et M. Chauveau qui ont parlé en français.

Le Congrès des Etats-Unis est convoqué. Les membres des deux chambres ont été requis de se trouver au capitol le 2 du courant, pour l'ouverture de la dernière session du 28^{ème} Congrès. Comme l'élection de M. Polk à la présidence ne sera proclamée que le 4 de mars prochain, cette session sera encore sous la présidence de M. Tyler jusqu'à la dernière heure du 3 mars 1845. Nous aurons probablement sous peu le message présidentiel. Sans doute que M. Tyler ne manquera point d'insister sur l'annexion du Texas, son projet favori. Nous serions pourtant surpris qu'il eût un meilleur succès qu'à la dernière session. Il est vrai que les circonstances paraissent maintenant beaucoup plus favorables, au moins du côté du Mexique. Car si nous en croyons les dernières nouvelles, le président mexicain, Santa Anna, serait forcé d'abandonner la campagne qu'il était sur le point d'entreprendre, pour tenter de nouveau la soumission des Texiens.

Comme on peut le voir dans une autre partie de cette feuille, la Chambre des Députés a refusé de voter l'emprunt que le gouvernement demandait pour les frais de cette guerre. On prétend même que le Mexique, bien loin

de pouvoir porter la guerre chez les Texiens, est menacé lui-même d'une révolution et que les provinces du nord ont déjà commencé à se soulever. Les Etats-Unis n'auraient donc point à redouter la guerre de la part du Mexique, s'ils annexaient le Texas à leur fédération ; mais comme nous croyons que les obstacles à l'annexion viennent bien plus de la part de l'Angleterre que de celle du Mexique, nous ne pouvons nous empêcher de douter que la seconde tentative de M. Tyler puisse mieux réussir que la première.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—C'est un plaisir pour nous d'annoncer que les frères des Ecoles Chrétiennes ont ouvert une école gratuite du soir pour l'avantage des adultes, à qui leurs occupations ou leurs moyens ne permettent pas d'assister à une école le jour. Nous espérons que la population industrielle en faveur de laquelle ces bons frères sacrifient leurs récréations du soir, s'empresseront de profiter de l'avantage que leur offre le zèle de ces dignes instituteurs auxquels Québec doit déjà tant. *Canadien.*

ROME.

—Sept Israélites ont été baptisés dernièrement à Rome, les uns dans la chapelle du Conservatoire des Néophytes, par le cardinal Mezzofanti, et les autres dans l'église d'un monastère *di Tor de Specchi*, par le cardinal Patrizzii, vicaire de Sa Sainteté.

ALGÉRIE.

—La maison de charité établie à Alger pour donner asile aux orphelins indigents et qui avait déjà recueilli plus de cent personnes, n'avait qu'un local insuffisant et qui ne lui permettait pas de soulager un plus grand nombre d'infotunes. Le *Moniteur algérien* annonce que Mgr. l'évêque d'Alger vient d'y céder, aux conditions les plus généreuses, la belle propriété dite le Consulat de Danemark, qu'il possédait à Mustapha-Supérieur, et qu'il avait jusqu'à présent prêtée à l'établissement des orphelins. M. le maréchal Bugeaud qui, lors de la victoire de l'Isly, avait réservé pour eux une part du butin, et de son côté, donné pour six mois le camp de Délybrahan aux orphelins qui habitaient le consulat de Danemark, afin qu'ils puissent en sortir plus promptement et le livrer aux ouvriers, qui ont commencé à y faire les réparations nécessaires pour l'admission des orphelins.

PORTUGAL.

—Mgr. Caparcini, ancien internonce en Portugal, et actuellement auditeur nommé de la *Chambre-Apostolique*, vient d'arriver à Paris, se rendant à son poste. Son Excellence, après avoir quitté Lisbonne, est dirigée vers Londres, où elle s'est arrêtée quelque temps ; son secrétaire, M. Vizzardelli, s'est rendu directement à Rome.

NORWÈGE.

—Tandis que les catholiques gémissent en Danemark et en Suède sous le poids de lois intolérantes, il se prépare de l'autre côté du Sund, en Norvège, un événement bien fait pour intéresser tous les cœurs chrétiens. Les Norwégiens, dont la Constitution est une des plus sages et les plus étudiées, ont combattu avec un rare bon sens et un louable désintéressement, dans un pays de véritable liberté, des lois d'exclusion, portées contre une minorité de citoyens, étaient une anarchie. Le Gouvernement a, de son côté, accueilli avec faveur la pétition des catholiques de Christiania, à l'effet de jouir de la liberté entière de leur culte ; et cette demande, proposée ce mois-ci pour la troisième fois au Storting, recevra probablement la sanction des représentants du pays. Notre correspondance particulière nous communique sur cette importante question, des détails que nous croyons devoir publier. On peut en concevoir qu'une nouvelle ère de liberté va naître pour les catholiques norwégiens. Voici ce qu'on en lit à l'*Univers* :

« Trente-sept habitans de Christiania, catholiques romains, ayant sollicité la permission de se réunir en une paroisse, sous la direction d'un prêtre, afin d'exercer le culte catholique, le journal de Dagen fait connaître la manière dont cette demande a été accueillie par la regence de Norvège :

« Le chef du département de l'instruction, le conseiller Holst, a rapporté que les catholiques après s'être adressés au vicaire apostolique de Stockholm, en avaient reçu la promesse de leur envoyer un ecclésiastique qui, désormais, séjournerait parmi eux d'une manière stable. Ils espèrent d'autant plus obtenir le libre exercice de leur culte, que bien avant que la regence de la législation eût été modifiée par une loi fondamentale, et que les anciennes lois eussent été interprétées d'une manière plus tolérante et plus conforme à notre époque, il leur avait été permis d'exercer en toute sécurité leur religion à Christiania. Ils ont, à cet égard, exclu des sacrifices de deux habitans, par lesquels il demeure prouvé que deux ecclésiastiques catholiques ont célébré, il y a cinquante ans, le service divin à Christiania. La permission sollicitée ne causera de frais ni à l'Etat, ni à la commune, et, en établissant une paroisse catholique avec un curé, on aura répondu aux besoins religieux des catholiques qui séjournent en grand nombre dans les autres villes maritimes, non moins qu'à ceux des voyageurs catholiques qui fréquentent la capitale. Le vicaire apostolique de Stockholm, suivant une déclaration ajoutée à la supplique en question, s'engage d'ailleurs à défrayer le nouveau curé de toutes ses dépenses.

« Le coadjuteur protestant du diocèse de Christiania, chargé de faire son rapport dans cette affaire, déclare qu'il ne voit aucune difficulté à accorder cette demande, pourvu que l'on ne change rien des choses de nature à ébranler

toute collision entre les catholiques et le clergé luthérien, et il croit nécessaire de rappeler la prohibition contenue dans l'ordonnance du 19 septembre 1756, § 1er, concernant le prosélytisme (c'est l'ordonnance de Christian IV que vous connaissez déjà) en ayant égard au § II de la loi fondamentale (c'est la loi barbare de Christian V, concernant les jésuites et les moines)."

L'évêque de Christiania, également consulté, a émis l'opinion suivante : "La rigueur que la loi de Christian V manifeste envers les catholiques a été à la vérité, mitigée un peu par des lois postérieures, puisqu'ils ont eu la permission d'exercer leur religion dans certains endroits du pays, comme à Friederichstadt, Christiansand et les bourgs du Finmark. Quelques dispenses spéciales leur avaient été en outre accordées sous le gouvernement absolu danois ; mais ces lois, en faveur des catholiques, se trouvent isolées et ne contiennent aucune règle déterminant jusqu'à quel point les adhérents de confessions étrangères peuvent aller dans l'exercice de leur culte. Aujourd'hui que les principes de la réformation luthérienne ont reçu un si grand ascendant par suite du progrès des lumières, il ne semble n'y avoir plus aucun danger à octroyer aux catholiques l'autorisation de se former en paroisse. Cette concession devrait cependant être accompagnée de restrictions telles, que le service divin se fit sans aucune publicité, qu'il fût défendu aux prêtres catholiques de faire des prosélytes, qu'il ne leur fût pas permis de paraître dans les rues en procession, avec le Saint-Sacrement ou avec des images de saints, et finalement qu'aucun des membres de notre Eglise n'eût la permission d'assister à leur service. Il faudrait aussi imposer aux catholiques, comme devoir d'envoyer chaque année la liste des morts, des naissances et des mariages. Il dépendra du reste des autorités supérieures de décider s'ils devront payer le tribut (prestepek) aux pasteurs luthériens."

La faculté théologique, dont l'opinion a été également consultée par la régence, observe à son tour "que l'Etat doit accorder à ses citoyens une liberté religieuse aussi étendue que la moralité et la justice l'exigent, et que par conséquent, toute religion dont les doctrines ne sont pas contraires à la moralité doit pouvoir être exercée librement. La faculté est d'avis que le service divin se fasse publiquement et qu'il soit permis aux luthériens d'y aller ; le mystère à portes closes excite la curiosité et l'intérêt, et toute interdiction sévère provoque et nourrit le désir de pénétrer et d'embrasser la religion étrangère. Au reste, les Jésuites et les moines ne pourront jamais se prévaloir de la liberté accordée aux catholiques. Quant au prosélytisme il vaudrait mieux ne pas le défendre, car les diffidés qui, dans la pratique accompagnent une telle prohibition, les désagréments, les vexations de cette nature semblent indiquer qu'il vaudrait mieux s'abstenir de faire une loi à cet égard. Il faudrait néanmoins obliger les ecclésiastiques catholiques, lorsqu'un individu de notre religion lui témoigne le désir d'embrasser le catholicisme, de lui informer aussitôt l'autorité. Cependant les catholiques seront exemptés de tout paiement au clergé luthérien ; ils pourront faire élever leurs enfants issus de mariages mixtes dans telle religion qu'il leur plaira. Quant au décret du 6 septembre 1690, ordonnant qu'aucun autre qu'un luthérien ne pourra être prêtre dans nos églises, les catholiques devraient certainement ne plus y être soumis."

La régence de Norwège, après un mûr examen des lois concernant les catholiques, et après avoir pris en considération l'opinion de l'évêque et celle de la Faculté théologique, se résume ainsi dans cette grave affaire : "Le Gouvernement croit conforme à l'esprit du christianisme et à la vraie liberté de permettre aux catholiques de former une paroisse et d'avoir un curé, d'exercer librement leur religion sans autre restriction que les égards dus à l'Eglise nationale, de permettre aux prêtres catholiques de bénir librement les mariages, de faire le service divin avec une certaine publicité, sans pouvoir, toutefois, faire des processions dans les rues ni porter le Saint-Sacrement. Quant à la demande de prélever un impôt sur les catholiques au profit du clergé luthérien, le Gouvernement observe que la perte que les pasteurs auraient à supporter par suite du petit nombre de catholiques qui se formeraient en paroisse, est trop insignifiante pour être l'objet d'un dédommagement. Quant à la demande de l'évêque de Christiania, d'assujettir les catholiques à l'ordonnance de 1756 concernant le prosélytisme, la régence ne croit pas devoir y obtempérer, non plus qu'à celle de forcer le prêtre catholique de dénoncer à l'autorité la personne qui lui a demandé de faire partie de la paroisse catholique ; car la dénonciation imposée comme on le voit est une chose honteuse qui n'aura jamais d'heureux résultats. Enfin la régence désire que le prêtre catholique envoie annuellement une liste des naissances, des morts, des mariages de sa paroisse, et que la concession lui en soit accordée par les catholiques d'exercer librement leur religion, ne leur soit accordée que provisoirement."

Il est bien permis d'espérer les plus heureux résultats pour la cause catholique de cette loi sur la liberté religieuse, qui, proposée aujourd'hui pour la troisième fois au Storting, ne pourra plus être rejetée par le gouvernement suédois. Je m'empresse d'ajouter que M. Montz, le nouveau curé de Christiania envoyé dans cette ville par l'infatigable vicairé apostolique de Stockholm, Mgr. Studach, y a été accueilli favorablement par la population tout simple qui accourt en foule à ses sermons. D'ici à ce que les catholiques Norwégiens aient un culte reconnu par l'Etat et aient leur curé, leur école, ils pourront faire élever leurs enfants dans leur religion, même ceux qui sont issus des mariages mixtes, et ils ne paieront plus le tribut aux pasteurs luthériens. Plus tard, et lorsque cette loi aura été obtenue, je vous avertirai des vœux et des vœux de nos frères de Norwège ; votre

estimable journal accueillera leur demande, et la France, qui a tant donné, donnera encore pour concourir à une bonne œuvre et contribuer à l'extinction de la première église catholique sur cette terre à la prétendue réforme, impitoyable dans ses vengeances, n'a rien laissé debout de tant de monastères et d'églises qui la couvraient, il y a trois cents ans."

ÉTATS-UNIS.

Le danger de la Foi.—On compte présentement dans la maison de sous de Brattleboro, état de Vermont, vingt-six personnes devenues insensées pour avoir cru à la fin du monde prédite par les millénaristes.

Un texte qui n'a pas besoin de commentaire.—Le *Pittsburg catholic* raconte l'anecdote suivante :

Un certain journal de bas étage, publié dans une ville du Nord, et qui n'inspire que le mépris qu'il méritait, remplissait ses colonnes d'insultes contre les Catholiques en général, et spécialement contre les ecclésiastiques qu'il calomniait en les nommant. Un des voisins du Rédacteur, qui savait bien qu'un sentiment religieux quelconque n'était pas le faible du cher homme, et que l'amour de la vérité n'était pas sa passion dominante, lui demandait un jour pourquoi il parlait du Clergé d'une manière si choquante. "Oh ! répondit le vendeur de phrases, je sais bien que ce que je dis ne fait point de mal aux Prêtres ; mes écrits ne les occupent guères, à moi il me font grand bien. Et, ajouta-t-il, s'il pouvait seulement entrer dans la tête de l'un d'eux de me poursuivre pour ce que j'écris, oh ! alors ma fortune serait faite." L'édi cor de ce journal du nord, ajoute le *Pittsburg Catholic*, n'est pas le seul à raisonner et à agir de la sorte. Prop. Cat.

Leipzig.—Depuis plusieurs années les rationalistes protestants qui occupent les chaires de cette ville célèbre, ont retranché de leur symbole deux articles de foi qui leur paraissent usés pour notre époque : *la descente de Jésus-Christ aux enfers et la résurrection des morts.* Vainement les piétistes ont demandé que ces articles fussent maintenus. Comme en pareil cas, les plus violents l'emportent toujours lorsqu'aucune autorité compétente n'est là pour terminer les différends par une décision suprême et définitive ; les rationalistes ont eu le dessus et les articles suprêmes ont continué d'être retranchés du symbole comme inutiles.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Le fleuve devant la ville est depuis quelques jours presque entièrement couvert de glaces qui montent et descendent avec la marée, et au milieu desquelles le passage en canot est extrêmement difficile et dangereux. En le traversant samedi soir et encore hier au soir, nous avons pu juger par nous-mêmes combien il faut de courage, d'adresse et de persévérance aux hardis canotiers de la Pointe-Lévi pour lutter contre les périls et les difficultés de ce passage, et pour qu'il ne soit pas plus souvent signalé par d'affreuses catastrophes. Le canot dans lequel nous étions samedi soir, quoique monté par seize hommes, a mis deux heures et demie à effectuer la traversée.

Le même soir, un autre canot dans lequel il y avait onze personnes, parmi lesquelles M. J. Heath, député-régistrateur du comté de Rimouski, a été égaré entre les glaces à trois quarts d'arpent de la Pointe-Lévi. Nous lui serons M. Heath lui-même raconter l'accident, il nous adresse de *Bethier* la note suivante :

Bethier (en bas), 1er décembre 1844.

Mon cher Monsieur, — Je vous ai déjà écrit de la Pointe-Lévi quelques lignes vous informant qu'un des canots de M. Laurent Chabot a été mis en pièces par les glaces hier après-midi ; nous étions onze personnes à bord et pas une n'a péri. J'ai perdu mon sac de voyage qui contenait environ £30 et beaucoup de papiers appartenant à diverses personnes qui les avaient laissés à ma maison de pension lorsque j'étais sorti. J'ignore donc à qui ils appartiennent et ce ne sera que par la publication de cette note qu'ils apprendront qu'ils ont été perdus. Je dois ajouter que ceux qui étaient dans le canot ont été sauvés. Nous avons été exposés sur la glace pendant une demi-heure et je vous assure que j'en oublierai jamais les scènes que j'ai vues. Nous avions avec nous deux femmes ; l'une d'elles avait perdu connaissance, et il a fallu la retirer du canot presque au risque de notre vie. Avec quelques mots pour encourager les hommes, tout le monde a fait son devoir. Nous avons été sauvés par M. Edouard Barras et deux autres hommes, à qui nous devons notre vie.

Tout à vous,

JOHN HEATH.

FRANCE.

—Décidément, dit la *Revue de Paris*, le mariage de M. le duc d'Annamale se fera à Naples le mois prochain. Son Altesse Royale ne restera que peu de temps à Paris, car elle est attendue à Naples dans les premiers jours de novembre. A son retour, le prince habitera les appartements qui ont été préparés aux Tuileries. M. Fontaine avait proposé de mettre le Palais-Royal à la disposition de M. le duc d'Annamale ; mais le Roi, qui désire avoir tous ses enfants auprès de lui, a refusé son assentiment à ce projet. Quelques journaux ont annoncé que le roi et la reine de Naples accompagneraient la princesse en France ; cette nouvelle n'a pas le moindre fondement.

—La même feuille, qui a parlé, il y a quelque temps, du projet ministériel d'ériger les provinces algériennes en vice-royauté, dit aujourd'hui : "Notre correspondance d'Afrique nous apprend qu'il est en effet question dans la régence de cette importante résolution, et que c'est en grand..."

tie pour se concerter avec les ministres sur cette mesure, que M. le maréchal Bugeaud se rend à Paris. Nous croyons pouvoir ajouter, d'après d'autres informations, que M. le duc d'Aumale, devant passer l'hiver à Paris avec sa jeune épouse, ne repartira pour l'Algérie qu'au printemps prochain, époque à laquelle le projet du Ministère, s'il est adopté, serait mis à exécution."

ALGÉRIE.

Le *Moniteur algérien* du 10 donne les détails suivant sur la situation et les projets d'Abd-el-Kader :

"Abd-el-Kader est toujours campé dans le même endroit (El-Aoudj, rive gauche de la Moulouia, à 25 lieues à l'ouest de notre frontière dans le Maroc), avec tout son monde. Sa deira se compose d'environ 300 tentes de Hachem, Djafra, Béni-Amer, etc. ; 7 à 800 tentes de ces mêmes tribus sont dispersées chez les Beni-Senassen, les Messida, etc. Le camp se compose de 300 cavaliers dont les chevaux sont en bon état, et d'environ 350 fantassins mal armés. Avant d'occuper la situation où il se trouve, l'emir était à l'Oued-el-Kesseb, près Aïom Sidi-Mellouk. Il y a environ 24 jours qu'il est venu à El-Aoudj. Son mouvement vers ce point le rapprochait des montagnes ; il l'aurait fait à l'époque où il a entendu parler des premières négociations qui ont précédé la conclusion de la paix.

"Dans la deira et dans le camp, tout le monde a été atteint de la fièvre. La mortalité a été grande, l'emir a été gravement malade. Les troupeaux de la deira sont réduits à rien, la misère commence s'y faire sentir, le prix des céréales augmente, les faumônés diminuent, suffisent à peine à nourrir les pauvres et les soldats ; les gens riches, ex-kalifas, ex-gas, etc. ont seuls de quoi acheter des vivres ; l'emir est absolument sans argent, la troupe ne reçoit aucune solde, elle est dans un grand dénûment sous le rapport de l'habillement. Abd-el-Kader a donné connaissance à tous ceux qui ont suivi sa fortune de la lettre que lui a écrite Muley-Abderrahman. Dans cette lettre l'empereur lui dit, qu'il a été un sujet de trouble dans ses Etats, qu'il faut licencier les troupes qui lui restent, qu'il disperse sa deira chez les Haaf, et qu'il vienne à Fez avec sa maison et les chefs qui l'ont suivi. Là on lui donnera des lettres et tout ce qui sera nécessaire à ses bestiaux ; mais il devra vivre dans la retraite et se contenter de son rôle de marabout ; enfin, que, s'il ne veut pas exécuter cet ordre, il faut qu'il quitte immédiatement le territoire de l'empire.

"L'emir a répondu que son plus ardent désir était de se rendre auprès de son souverain seigneur ; qu'il n'avait rien tant à cœur que d'exécuter ses ordres ; mais que la maladie ayant frappé tous les Musulmans qui étaient venus avec lui, fuyant les chrétiens, cherchant un refuge dans le Maroc, il lui était impossible de les abandonner dans l'état déplorable où ils se trouvaient ; que toutefois à la fin du *Ramazan* (11 octobre), il se mettrait en route et que toutes les volontés de l'empereur seraient accomplies.

"Cependant après la lecture de la lettre de Muley-Abderrahman, on a tenu de nombreux *miad* (conseils) dans la deira, pour savoir ce qu'il y avait à faire. D'un avis unanime on a d'abord décidé que l'on n'irait pas dans l'Ouest. L'emir et les chefs ne veulent pas, dit-on, se mettre à la merci de l'empereur, qui par crainte des chrétiens pourrait un jour ou l'autre les faire arrêter, et le peuple de la deira ne veut point se trouver incorporé dans la tribu des Haaf, dont l'administration toute marocaine a fort peu d'attrait pour les gens d'Est. Parfaitement d'accord sur ce que l'on ne ferait pas, l'on n'a pu s'entendre sur ce qu'il y avait à faire.

"Moustapha ben-Tani a donné l'avis de se réfugier dans le désert ; mais le souvenir des souffrances et des privations qu'y a endurées jadis toute la population dont la deira est le reste, et en second lieu le manque presque absolu de bêtes de somme, ont fait repousser cet avis par le plus grand nombre ; on assure cependant que c'est celui auquel l'emir s'est arrêté. Quelques-uns pensent qu'il ne pourra réaliser ce projet et que ses gens le quitteront. Voici comment il veut procéder à l'exécution : réunir toutes les tentes des tribus de l'Est qui se sont réfugiées au Maroc sur la frontière, donner l'ordre de partir pour aller au désert, faire piller par ceux qui voudront le suivre ceux qui refuseront de marcher, et se mettre en route après avoir concentré la fortune publique sur un moindre nombre d'individus, ce qui mettra ceux-ci en mesure d'acheter des bêtes de somme et des provisions.

"L'emir ayant déjà procédé plusieurs fois de la sorte, les intéressés craignent beaucoup qu'il n'en vienne à cette extrémité, et déjà bon nombre de tentes appartenant à la catégorie des émigrés dispersés dans les tribus, sont rentrées chez nous et se sont dirigées vers leur pays."

TURQUIE.

"L'École impériale de médecine de Galata Séraï à Constantinople, fondée, il y a six années, par le sultan Mahmoud, et entretenue par son fils le Sultan actuel, compte 376 élèves, dont 300 sont musulmans. Le reste est chrétien. Neuf élèves ont terminé cette année leurs cours de médecine et de chirurgie. Les améliorations faites par le moyen de cette école dans les hôpitaux militaires de Constantinople ont réduit le chiffre des morts à la dixième partie de ce qu'il était, il y a deux ans. Le nombre des consultations gratuites s'est monté à 17,410, et celui des enfants vaccinés à 1,274 pendant le cours de l'année actuelle : 1260 de l'Égérie. Le chiffre des consultations et des pansements n'est pas moindre que celui de l'établissement des Filles de la Charité, qui, l'année dernière, ont donné leurs soins et des secours à plus de 20,000 pauvres de toute race et de toute religion, et cette année, ce nombre a déjà doublé."

AMÉRIQUE.

Nouvelles intéressantes. — Par la voie de la Nouvelle-Orléans, nous avons

reçu les journaux de Mexico jusqu'au 2 de ce mois.

La nouvelle la plus importante est le refus de la chambre des députés de voter l'emprunt demandé par le gouvernement mexicain pour financer la campagne du Texas.

Le gouvernement avait présenté aux chambres un projet de loi tendant à l'autoriser à faire un emprunt national ou étranger de dix millions de piastres, pour, avec les quatre millions déjà votés, subvenir aux frais de la guerre contre le Texas. La première commission nommée par la chambre des députés pour examiner ce projet, dont la somme consentie est de dix millions de piastres. Cette proposition fut bientôt retirée par cette commission, et ayant été soumis à une autre, le projet d'emprunt fut définitivement réjété à trois millions de piastres. C'est ainsi qu'il a été présenté le 15 octobre à la chambre des députés. Après une discussion fort animée qui a duré deux jours, la proposition du gouvernement et de la commission a été rejetée, à la majorité de 44 voix contre 17.

Par suite, il y a eu une crise ministérielle dont un journal rend compte comme il suit :

"Le bruit se répand et s'accrédite que la crise ministérielle touche à son terme, et que le gouvernement de la république va tenter enfin dans les conditions du système représentatif. Comme nos lecteurs le savent, les chambres et le ministère sont, depuis long-temps, en complète mésintelligence ; cette funeste dissidence entrave toutes les opérations, et menace d'aboutir à de terribles résultats. Déjà, cependant, M. Trigueros, sentant le danger d'une pareille situation, s'est retiré ; on parle, plus que jamais, de la retraite des autres ministres. Leurs remplaçans, pris dans le sein des deux chambres, seraient, dit-on, MM. Cuevas et Manuel Pina y Pena, tous deux sénateurs : le premier prendrait le portefeuille des relations et celui de la justice. M. Jean Torreal, député, arriverait aux finances et M. le général Garcia Conde à la guerre. Cette heureuse combinaison mériterait les suffrages de tous les hommes de bien qui s'intéressent à la prospérité de la république."

Don Ignatio Trigueros a résigné le poste de ministre des finances ; Francisco Lombardo lui succède par intérim.

On croit qu'une révolution est imminente au Mexique.

ADOLPHE.

CHAPITRE IV.

PREMIÈRES ANNÉES D'ADOLPHE.

ADOLPHE V*** passa la nuit sans sommeil ; sa situation était pour lui toute neuve, et il se rendait difficilement compte à lui-même des sentimens qui se succédaient dans son âme. Des éclairs d'une lumière inconnue vinrent briller à son esprit ; puis succédèrent de profondes ténèbres. Des pensées généreuses, de bons mouvemens, de touchantes émotions firent place à de sombres imaginations, de noirs projets, des résolutions impies. "Je suis donc faible comme un enfant, se disait-il à lui-même ; il n'a fallu que quelques paroles d'un jeune prêtre pour me vaincre. Où est cette force d'âme, où est cette énergie, les seuls biens que les hommes n'avaient pu m'enlever ? De quel droit m'a-t-il scellé la porte du tombeau ? Vais-je maintenant ramper à ses pieds comme un esclave, et me donner en spectacle, en flattant sa vanité de ma défaite ?..."

Ainsi rugissait dans le cœur d'Adolphe le démon de l'orgueil et du suicide. Il se leva avec ces pensées.

Le jeune missionnaire n'avait guère goûté de repos. Son âme s'était répandue toute entière en actions de grâces, en ferventes invocations. "O mon Dieu, disait-il, sauvez votre créature. Elle est submergée par les tempêtes, dites une parole et les flots se calmeront. Vous le savez, Seigneur, il n'y a point en moi d'autre désir que de vous aimer et de vous faire aimer ; vous savez avec quelle ardeur je brûle de faire connaître et bénir votre saint nom par cette multitude d'idolâtres, qui ignorent votre loi ; mais arrêtez ici ma course ; prenez ma vie, ô mon Dieu, pour le salut de cette pauvre âme. Il vous connaît moins encore que ces sauvages vers lesquels vous m'envoyez. Faites-vous connaître, ô mon Dieu, et vous serez aimé..."

Le missionnaire était déjà sur le pont quand Adolphe y monta. Sa physionomie, pleine de candeur, modifia un peu les pensées qui agitaient le jeune homme. "Monsieur, lui dit-il en s'avançant vers lui et en parlant avec vivacité, vous avez fait hier de moi ce que vous avez voulu ; vous avez profité de la supériorité qu'un moment de faiblesse vous donnait sur mon esprit. Je n'entends pas vous en faire un reproche ; mais je ne veux pas non plus que vous me regardiez comme une conquête que vous allez traîner à la remorque de vos idées. J'ai proclamé Dieu à la vue des merveilles dont nous étions entourés ; mais sachez que jamais je n'ai nié son existence. Je vous ai exprimé un sentiment de reconnaissance, parce que j'ai cru voir dans vos efforts une intention pure : l'avenir seul nous apprendra si vous m'avez rendu un service. N'essayez point de me faire rétrograder d'un pas ; j'apprécie assez votre caractère personnel pour trouver dans votre société un agrément que je n'ai goûté avec aucun

autre homme ; mais n'empoisonnez pas nos relations, ne me forcez pas à les rompre entièrement par un désir de prosélytisme qui me blesse. Je vous ai fait hier, dans un moment solennel, une promesse que je tiendrai ; je vous en demande une à mon tour. Engagez-vous à ne plus agiter avec moi aucune des graves questions qui nous ont occupés dans la soirée ; c'est à ce prix que je peux conserver l'espoir de ne pas me trouver seul sur ce navire."

Le jeune prêtre entrevit combien son nouvel ami se laissait dominer par un funeste orgueil ; il comprit combien cette âme était malade et de combien de ménagemens il fallait user pour qu'elle consentit à ce qu'on pût lui offrir quelques remèdes. Une parole, dans ce moment d'irritation, pouvait produire un effet décisif ; il prit le bras du misanthrope, et se promena pendant quelque tems avec lui sans lui répondre ; mais son cœur parlait et pria, et il conjurait le Seigneur de ne point l'abandonner dans cette situation difficile.

"Qu'est-il besoin, monsieur, d'une promesse solennelle, dit-il enfin ? Vous avez la bonté de me parler avec affection ; et moi, si je n'écoutais que le sentiment qui remplit mon âme, j'oserais vous appeler du nom d'ami." Continuez à me parler avec cette effusion et cette franchise qui seules donnent du charme aux communications intimes ; j'y répondrai par une égale confiance ; et, s'il arrivait qu'une parole indiscrette s'échappât de mes lèvres, je compte assez sur votre bienveillance pour m'en avertir. Jeune et novice dans la science de la vie, je ne vous dissimulerai pas que je n'ai point encore rencontré de malheurs qui excitassent en moi une plus vive sympathie que les vôtres. Par quels événemens, me suis-je déjà dit plusieurs fois, un jeune homme, dès le début dans la carrière, se trouve-t-il rebuté, affaibli, terrassé ?... Quelles catastrophes ont déjà marqué cette courte existence, qui a dû être si rayonnante d'avenir ? Quels orages ont sillonné ce front et l'ont dépourvu de sa sérénité ?...

— Mon histoire ne sera pas longue ; elle est, je crois, celle de bien des jeunes hommes de notre époque. Je vais vous apprendre en peu de mots qui je suis. J'ai perdu ma mère étant encore enfant, et il ne me reste d'elle qu'un souvenir bien vague, qui cependant n'est pas pour moi sans charme. Mon père avait un emploi assez important dans une administration militaire ; il ne s'occupa en aucune manière de mon éducation, et me plaça dans un collège célèbre, où je m'appliquai avec ardeur à l'étude des sciences. Chacun de nos professeurs nous donnait ses leçons, sans songer à nous les faire comprendre ; personne n'était chargé de diriger notre cœur et notre intelligence. Une discipline sévère tenait lieu de sentiment et de devoir.

"Au milieu d'un grand nombre de maîtres et de professeurs, nous étions sans guides. Nous nous en servîmes à nous-mêmes. Quelques-uns de mes camarades s'étaient déjà formé un système par la lecture des ouvrages des écrivains du dernier siècle ; je m'associé à leurs idées et nous étions philosophes, bien avant que nous eussions commencé notre cours de philosophie.

"Dans ce cours, nous n'apprîmes rien, et les vains enseignemens d'un homme dont toutes les recherches n'aboutissaient qu'au doute, nous confirma dans la pensée que c'était à chacun de nous à se formuler une doctrine rationnelle, et à construire un système social en harmonie avec l'équité naturelle.

"La vie de collège n'était insupportable. La mort de mon père, que je ne voyais pas même une fois chaque année, me laissa une liberté entière et un peu de fortune. Je brûlais d'aller me fixer à Paris, le centre des arts, des sciences, de la gloire et de toutes les jouissances de la vie. J'y comptais trouver des hommes d'un génie supérieur, d'un caractère généreux, d'un noble désintéressement. Deux mois de séjour suffirent pour m'enlever toutes mes illusions ; au sein de cette société, si riante à la surface, j'ai trouvé des masses d'hommes injustes jusqu'à la stupidité.

"Lorsque je parus d'abord, je n'avais d'autres titres à la confiance que quelques avantages de fortune. Lancé dans une carrière qu'on devait croire toute nouvelle pour moi et où je devais tout ignorer, je fus accueilli avec une faveur que mon amour propre trouva flatteuse, mais que ma raison aurait dû trouver sans motif ; on me jeta en profusion des éloges, des offres de service, des protestations de dévouement. Je crus tous ces mensonges, et j'en fus bientôt dupe et victime. Irrité des mécomptes qui se succédaient chaque jour, je m'éloignai des affaires, non sans y laisser une partie de mon patrimoine. Je conservai des liaisons avec des jeunes gens qui témoignaient du goût pour les arts et les lettres ; mais tout cela n'était qu'un rideau pour voiler le côté hideux de leur conduite.

"Paris, ajouta le jeune homme, avec une impétueuse indignation, est un abîme, un gouffre, un cloaque. Son histoire est écrite sur les mille affiches bigarrées, collées contre ses murs. Exciter les passions, voilà la tâche d'une partie de ses habitans ; en promettre l'impunité, voilà la part de beaucoup d'autres ! Du reste, toute cette po-

pulation, qui se lève avant le jour et se couche à peine la nuit ou qui s'endort à la clarté du soleil pour veiller pendant les ténèbres ; toute cette vermine sociale qui se heurte, se presse, s'éclabousse ; ce luxe, ce fracas, ces chevaux, ces voitures dues, louées, volées, tout cela c'est l'or et le vice qui le poussent. Là, pas une pensée de grandeur, de noblesse, de vertu !

"Mes perfides amis m'entraînèrent dans cet affreux tourbillon, et, de tous les jours de ma vie, ce sont ceux que je tiendrai surtout à effacer, même au prix de mon sang !..."

Adolphe se tut et couvrit son visage de ses deux mains.

CHAPITRE V.

LE DOUTE.

Le jeune prêtre était vivement touché d'un récit aussi sincère et de la confiance que lui témoignait son nouvel ami.

"A quels malheurs, dit-il à demi-voix, s'expose l'homme qui n'a point la Foi pour guide et la religion pour frein !" Puis, comme s'il n'avait point remarqué les dernières paroles d'Adolphe et sa profonde émotion :

"Vous n'avez encore vu à Paris, lui dit-il, qu'un côté du tableau. J'y ai aussi habité plusieurs années ; il est vrai que j'y ai vécu presque toujours dans la retraite ; mais, pendant le peu de tems que j'ai eu quelques rapports au dehors de ma solitude, je n'y ai trouvé que des hommes d'une vertu à toute épreuve et d'un dévouement au dessus de tout éloge. Il y a deux mondes à Paris ; l'enfer et le ciel y sont représentés. Si j'avais eu le bonheur de vous y rencontrer, j'aurais pu vous faire connaître une foule d'œuvres qui n'ont pu être inspirées que par la piété la plus pure et par une abnégation que la religion seule peut inspirer.

— Rien ne me reconciliera jamais avec Paris ; j'y ai trouvé trop d'hommes vils, accrochés aux écus comme des vautours à leur proie, trop d'intrigans éhontés, trop d'êtres ignobles, n'e vivant que de turpitudes et d'infamies.

"Au milieu de tant de bassesses, un cri que je crus généreux retentit tout à coup. J'étais trop honteux de moi-même, trop indigné contre mes prétendus amis, pour ne pas courir des premiers à Ménil-Montant. Je fis des sacrifices considérables d'argent ; de plus grands encore de volonté. Je crus enfin avoir trouvé l'héroïsme du dévouement social... De nouveaux mécomptes suivirent bientôt ma nouvelle erreur. Orgueil, égoïsme, dissension, friponnerie, voilà ce que couvraient de grandes phrases, de grands projets annoncés avec une emphase, dont il n'est plus resté que le ridicule. J'ai bien trouvé parmi nos saints simoniens quelques cœurs véritablement généreux, qui avaient une soif ardente de vérité ; mais depuis ils se sont faits catholiques... Ils sont libres ; je le veux être aussi. Qu'ils adoptent des croyances, je conserverai les miennes.

— Mais, monsieur, reprit doucement le missionnaire, ne m'avez-vous pas dit, il y a quelques jours, que vous n'aviez jamais eu de conviction ?

— Eh bien, monsieur ! le doute au moins me reste.

— C'est là en effet le seul asile des hommes qui n'ont pas le bonheur de marcher au flambeau de la Foi. On en rencontre beaucoup qui se figurent être incrédules, mais ils se trompent ; le véritable incrédule, celui qui est ferme dans l'incrédulité, n'existe pas. Tout ce que la raison humaine peut faire, quand elle lutte contre la vérité, c'est d'arriver jusqu'au doute ; et il ne lui est pas donné d'aller plus loin. Si, par exception, dans un moment d'exultation, quelque homme pense avoir passé cette limite fatale, Dieu sait bientôt l'y ramener, soit par la maladie, soit par quelque autre adversité. Toujours le dernier mot du rationalisme orgueilleux sera : *peut-être !*

— J'adopte le *peut-être* ; je m'y retranche, et l'on ne me verra plus errant de doctrine en doctrine, rejeter, adopter, rejeter encore, et passer ainsi le reste de mon existence dans une versabilité mille fois plus insupportable qu'un doute qu'on peut accommoder à tout.

— Y avez-vous mûrement réfléchi, mon cher monsieur ? Avez-vous pensé à tout ce que vous mettiez en péril en vous renfermant dans ce triste doute ? N'est-ce pas ravir à toute votre existence sa sève et sa fécondité ? Un homme qui doute, que peut-il concevoir et exécuter de grand et de durable ? Où sera son point d'appui ? Quel motif à son dévouement ? Quelle base à sa vertu ?... Voilà pour cette terre où nous n'avons à passer que quelques jours. Mais, après cette vie, ce *peut-être* ne sera-t-il pas le sujet de la condamnation de l'homme rebelle à la vérité ? S'il était en état de dire à Dieu : " J'ai fait ce que j'ai pu, en usant des lumières que vous m'avez données ; j'ai erré, il est vrai, mais j'ai été de bonne foi dans mon erreur." Dieu ne pourrait punir ; mais non, il doutait, et il n'a rien voulu faire de ce qu'il fallait pour s'arracher à ce doute. Ne sera-t-il pas justement condamné ?

— Pourquoi, monsieur, chercher à m'enlever le calme qui m'est de-

venu nécessaire? Voulez-vous de nouveau porter le trouble dans un cœur dont les agitations ne vous sont que trop connues?

— A Dieu ne plaise! Si je vous tiens ce langage, c'est parce qu'il me semble qu'il est tems de mettre un terme à la triste perplexité, qui a empoisonné une existence qui pourrait être si heureuse. Ici, monsieur, il ne s'agit pas de l'intérêt de quelque personne étrangère; il s'agit de vous-même et de votre tout. L'immortalité de l'âme, dit un de nos plus profonds penseurs, est une chose qui nous importe si fort, qui nous touche si profondément qu'il faut avoir perdu tout sentiment pour être dans l'indifférence de savoir ce qui en est. Toutes nos actions et toutes nos pensées doivent prendre des routes si différentes, selon qu'il y aura des biens éternels à espérer ou non; qu'il est impossible de faire une démarche avec sens et jugement, qu'en la réglant par la vue de ce point qui doit être notre dernier objet.

« Je ne puis avoir que de la compassion, poursuit le même philosophe, pour ceux qui gémissent dans ce doute, qui le regardent comme le dernier des malheurs, et qui, n'épargnant rien pour en sortir, font de cette recherche leur principale et leur plus sérieuse occupation. Mais, pour ceux qui passent leur vie sans penser à cette dernière fin de la vie, et qui, par cette seule raison qu'ils ne trouvent pas en eux-mêmes des lumières qui les persuadent, négligent d'en chercher ailleurs, je les considère d'une manière toute différente: cette négligence, dans une affaire où il s'agit d'eux-mêmes, de leur éternité, de leur tout, m'irrite plus qu'elle ne m'attendrit. Elle m'étonne et m'épouvante. »

Le missionnaire s'arrêta. Adolphe était attentif et ne répondait rien. « J'ai tort, reprit le jeune prêtre, de mettre dans ma bouche des paroles dont il vous conviendrait mieux de faire vous-même la lecture. Il quitta un instant son ami et revint avec un livre à la main qu'il lui donna.

Adolphe lut les pages suivantes :

« Il ne faut pas avoir l'âme fort élevée pour comprendre qu'il n'y a point ici de satisfaction véritable et solide; que tous nos plaisirs ne sont que vanité; que nos maux sont infinis; et qu'enfin la mort, qui nous menace à chaque instant, nous doit mettre, dans peu d'années, et peut-être en peu de jours, dans un état éternel de bonheur ou de malheur, ou d'anéantissement. Entre nous et le ciel, l'enfer ou le néant, il n'y a donc que la vie, qui est la chose du monde la plus fragile; et le ciel n'étant certainement pas pour ceux qui doutent si leur âme est immortelle, ils n'ont à attendre que l'enfer ou le néant.

« Il n'y a rien de plus réel que cela ni de plus terrible. Faisons tant que nous voudrons les braves: voilà la fin qui attend la plus belle vie du monde.

« C'est en vain qu'ils détournent leur pensée de cette éternité qui les attend, comme s'ils la pouvaient anéantir en n'y pensant point. Elle subsiste malgré eux, elle s'avance; et la mort, qui la doit ouvrir les mettra infailliblement, dans peu de temps, dans l'horrible nécessité d'être éternellement, ou anéantis, ou malheureux.

« Voilà un doute d'une terrible conséquence; et c'est d'jà assurément un très grand mal que d'être dans ce doute; mais c'est au moins un devoir indispensable de chercher, quand on y est. Ainsi celui qui doute et qui ne cherche pas, est tout ensemble, et bien injuste, et bien malheureux. Que s'il est avec cela tranquille et satisfait, qu'il en fasse profession, et enfin qu'il en fasse vanité, et que ce soit de cet état même qu'il fasse le sujet de sa joie et de sa vanité; je n'ai point de termes pour qualifier une si extravagante créature.

« Où peut-on prendre ses sentimens? Quel sujet de joie trouve-t-on à n'attendre plus que des misères sans ressource? Quel sujet de vanité de se voir dans les obscurités impénétrables? Quelle consolation de n'attendre jamais de consolateur?

« Ce repos dans cette ignorance est une chose monstrueuse, et dont il faut faire sentir l'extravagance et la stupidité à ceux qui y passent leur vie, en leur représentant ce qui se passe en eux-mêmes, pour les confondre par la vue de leur folie. Car voici comment raisonnent les hommes, quand ils choisissent de vivre dans cette ignorance de ce qu'ils sont, et sans en rechercher d'éclaircissement.

« Je ne sais qui m'a mis au monde, ni ce que c'est que le monde, ni moi-même. Je suis dans une ignorance terrible de toutes choses. Je ne sais ce que c'est que mon corps, que mes sens, que mon âme; et cette partie de moi qui pense ce que je dis, et qui fait réflexion sur tout et sur elle-même, ne se connaît non plus que le reste. Je vois ces effroyables espaces de l'univers qui m'enferment, et je me trouve attaché à un coin de cette vaste étendue, sans savoir pourquoi je suis plutôt placé en ce lieu qu'en un autre: ni pour quoi ce peu de tems qui m'est donné à vivre, m'est assigné à ce point plutôt qu'à un autre de toute l'éternité qui m'a précédé, et de toute

celle qui me suit. Je ne vois que des infinités de toutes parts, qui m'engloutissent comme un atome, et comme un ombre qui ne dure qu'un instant sans retour. Tout ce que je connais, c'est que je dois bientôt mourir; mais ce que j'ignore le plus, c'est cette mort même que je ne saurais éviter.

« Comme je ne sais d'où je viens, aussi ne sais-je où je vais, et je sais seulement qu'en sortant de ce monde je tombe pour jamais, ou dans le néant, ou dans les mains d'un Dieu irrité, sans savoir laquelle de ces deux conditions doit être éternellement mon partage.

« Voilà mon état, plein de misère, de faiblesse, d'obscurité. Et de tout cela je conclus que je dois donc passer tous les jours de ma vie sans songer à ce qui me doit arriver, et que je n'ai qu'à suivre mes inclinations sans réflexions et sans inquiétude, en faisant tout ce qu'il faut pour tomber dans le malheur éternel, au cas que ce qu'on en dit soit véritable. Peut-être que je pourrais trouver quelque éclaircissement dans mes doutes; mais je n'en veux pas prendre la peine, ni faire un pas pour le chercher; et en traitant avec mépris ceux qui se travailleraient de ce soin, je veux aller sans prévoyance et sans crainte tenter un si grand événement, et me laisser millement conduire à la mort, dans l'incertitude de l'éternité de ma condition future. »

La suite au prochain numéro.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.
10 décembre 1844.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver-Street, New-York.

MANUELOU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,
DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA
LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.
S'adresser à l'Evêché.

A VENDRE

A CE BUREAU

CANTIQUE POUR LA TEMPÉRANCE.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

LES Messieurs venant de recevoir de Londres, un assortiment complet
D'OUTILS POUR RELIURE,

informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter tout les RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix très réduits.

O. BEAUCHEMIN,

Rue Notre Dame, No. 114.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, Libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 4d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.